

CP TPLM - Alerte sur l'exposition de toutes les musiques à France Télévision



TPLM alerte la Présidente de France Télévision sur l'indispensable renforcement de l'exposition de toutes les musiques sur les antennes du groupe.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - TOUS POUR LA MUSIQUE (Zone Franche, membre de TPLM est signataire)

27 juillet 2020

TPLM adresse ses sincères félicitations à Delphine Ernotte, qui vient d'être reconduite par le CSA à la Présidence de France Télévisions pour les 5 prochaines années.

Lors de son audition, la Présidente de France Télévisions a fait de la création, du renforcement des émissions culturelles, du rajeunissement de l'audience et du développement de l'offre numérique sur les différentes antennes, un axe majeur de son nouveau mandat.

Les professionnels de la musique réunis au sein de Tous Pour La Musique ne peuvent qu'approuver ces grandes orientations. La tâche est cependant considérable pour la musique, qui reste faiblement exposée sur les chaînes du service public. En 2019, la musique ne représentait que 7% de l'offre en prime time sur les principales chaînes de télévision, qu'elles soient privées ou publiques. Sur France 2, les émissions musicales en prime time ne représentaient que 6% du total de la programmation et seulement 3,9% de celle de France 3

Indicateurs du niveau de musicalité d'une antenne, les taux de diffusion de musique sur les chaînes de France Télévisions se sont établis en 2019 à 2% pour France 2, 4.3% sur France 3 et 2.6% sur France 4.

A la lumière de ce constat et alors que la télévision reste même à l'heure du numérique et des réseaux sociaux, un média essentiel de prescription des découvertes musicales, l'ambition commune de tous ceux qui vivent de la musique reste inchangée :

- obtenir une plus grande place pour la musique et les artistes, qu'ils soient auteurs, compositeurs ou interprètes sur les différentes antennes de France Télévisions, en prime time ou non.
- que l'offre musicale proposée au public soit la plus diversifiée possible en assurant notamment une meilleure exposition aux talents d'aujourd'hui, aux nouvelles productions et à la richesse de la diversité culturelle.
- qu'un équilibre soit assuré entre l'offre de programmes musicaux sur les antennes traditionnelles et sur le numérique.

A cet égard, le contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions comporte encore trop peu d'indicateurs spécifiques à la musique. TPLM souhaite qu'une véritable concertation s'engage entre la Présidence de France Télévisions et les organisations du secteur musical afin d'aboutir à un accord d'objectifs et de moyens, dont les engagements seraient repris dans celui conclu avec l'Etat. Par ailleurs TPLM soutient la pérennité des chaînes France 4 et France 6 qui ont été suivies par davantage de public pendant le confinement et espère que c'est la position qu'elle défendra aussi auprès du Ministère.

A l'heure où le COVID 19 a mis à l'arrêt le spectacle vivant musical, privant ainsi le public de l'accès aux artistes de la musique, affaiblissant la chaîne de création et de production, les enjeux liés à l'exposition des artistes et de toutes les musiques à la télévision restent plus déterminants que jamais. Le collectif TPLM se tient à la disposition de Delphine Ernotte et des équipes de France Télévision pour échanger sur la mise en œuvre d'une programmation musicale ambitieuse pour les années à venir.